

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Subventions de soutien à 2 projets innovants à l'Institut Paoli Calmettes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer à l'Institut Paoli Calmettes :

- une subvention d'équipement de 34 560 € (80% du coût du générateur VIVA Combo pour un total de 43 200 € TTC) dans le cadre du projet d'étude de la radiofréquence dans le cancer du pancréas,
- deux subventions de fonctionnement pour un total de 170 000€ soit respectivement 70 000 € et 100 000€ pour ses 2 projets innovants sur la radiofréquence dans le cancer du pancréas et l'oncocoaching des patients en rémission,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon les modèles prévus à cet effet.

La dépense d'équipement soit 34 560 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 204, fonction 40, article 204 21 et les dépenses de fonctionnement soit 170 000 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

